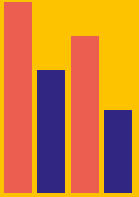
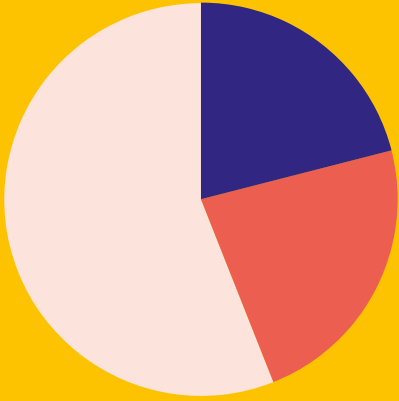
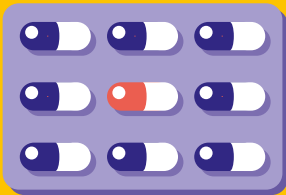


## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 AQUITAINE



# 2016







2016 a été une année marquante pour l'ANFH Aquitaine :

→ Le début du plan régional 2016-2019. Ce nouveau plan symbolise la relation forte qui existe entre l'ANFH et les établissements adhérents en proposant 9 axes qui correspondent aux besoins des agents et des établissements. L'ANFH Aquitaine a favorisé l'actualisation des connaissances et l'accès aux études qualifiantes, particulièrement pour les agents de la catégorie C. C'est une image forte de la mutualisation.

→ Cette mutualisation est portée par l'ensemble des administrateurs, toutes composantes confondues, grâce aux valeurs fondatrices de l'ANFH : solidarité, paritarisme et proximité.

→ La mise en commun d'actions de formation entre les anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou Charente va dans le sens de la réforme territoriale. Suite à la décision des instances nationales, un bureau unique expérimental pour la nouvelle région a été mis en place jusqu'à fin 2018.

→ Face à la ponction ministérielle de 300M d'euros (150 en 2016 et 150 en 2017) toutes les composantes de l'ANFH furent unanimes pour dénoncer cette décision des pouvoirs publics. L'ensemble des acteurs de la formation doit réfléchir à la méthode d'utilisation des fonds de la formation.

Je tiens à remercier l'ensemble des administrateurs et des salariés de l'ANFH pour le travail effectué.

**JEAN-LUC HUON**  
PRÉSIDENT RÉGIONAL

---

## SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2016	p. 16

# UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

138 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Aquitaine emploient en 2016, 51 489 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 45 établissements confient leur contribution à l'ANFH Aquitaine. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

## L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

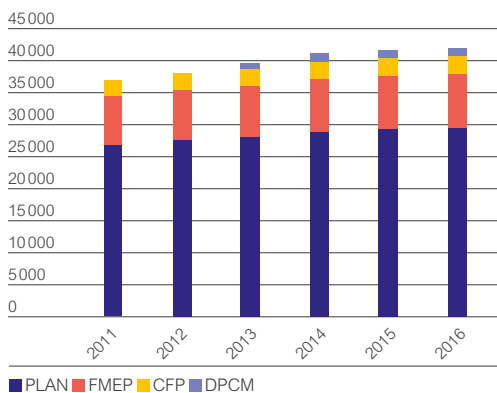
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

## L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

## ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 42 191 K€ contre 41 808 K€ en 2015, soit une augmentation de 0,92%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,3%).

# 138

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS  
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

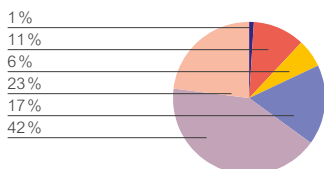
# 100%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

# 100%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS  
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

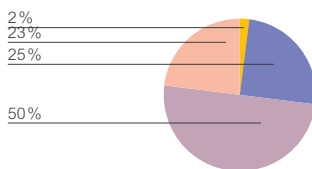
## RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- Moins de 50 agents
- De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 29607 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 65% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

## RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- De 150 à 299 agents
- De 300 à 999 agents

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 1290 K€ et concernent principalement les établissements de 1000 à 4999 agents.

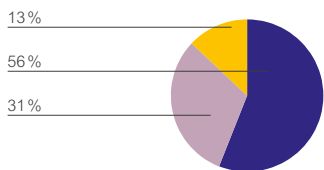
## RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- De 1000 à 4999 agents
- Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 8452 K€ et 2817 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 82% du total de ces cotisations.

## RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



- Médico-social : Personnes âgées
- Sanitaire

La délégation compte 138 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

# 56%

DES ÉTABLISSEMENTS  
appartient au secteur  
Médico-social :  
Personnes âgées

- Social/Médico-social :  
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 31% des établissements adhérents et 86% des effectifs couverts.

## 42 191 K€

COLLECTÉ PAR L'ANFH AQUITAINE

## 29 607 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

## 8 452 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

## 2 817 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

## 25 K€

4,8% ESAT

## 1 290 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

L'accompagnement des établissements adhérents est établi tout au long de l'année.

Des moments de rencontre particuliers sont réalisés :

- pour les nouveaux Directeurs, DRH ou Responsables formation ;
- lors de journées réseaux ;
- lors de réunions départementales d'information.

## L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

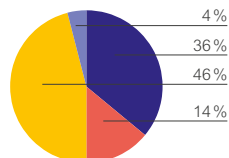
- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

## RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



**46%**

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2016, 46% des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1% – Plan de formation sont des agents de catégorie C. Cette part est stable par rapport à 2015.

## RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF\* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	2 122	96 383	1 176 791	3,9%	389 157
TYPE 2A	11 438	145 047	3 863 111	12,9%	300 942
TYPE 2B	4 769	64 974	1 695 916	5,7%	90 298
TYPE 2C	35 212	537 901	13 104 099	43,9%	906 629
TYPE 3	605	33 965	662 491	2,2%	298 389
TYPE 4	646	518 654	9 020 767	30,2%	7 950 453
TYPE 5	68	12 768	294 960	1%	124 899
TYPE 8	33	1 145	41 432	0,1%	8 567

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 44 % et 30 % du total des charges.

### Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

**Type 1** Actions de formation professionnelle initiale.

**Type 2a** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

**Type 2b** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

**Type 2c** Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

**Type 3** Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

**Type 4** Études promotionnelles.

**Type 5** Actions de conversion.

**Type 8** VAE.

\*ARF: Accords sur recettes futures



# 54 893

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

# 57,2%

DES AGENTS DE LA RÉGION  
AQUITAINE ONT ACCÉDÉ  
À LA FORMATION EN 2016

## RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



# 53%

ENSEIGNEMENT



# 8%

DÉPLACEMENT



# 38%

TRAITEMENTS

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

---

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

---

## **POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES FONDS MUTUALISÉS**

Pour les 11 structures ayant une cotisation (2,1 %) supérieure à 600 000 € une enveloppe prédéfinie est attribuée pour chaque établissement.

Pour les 127 autres établissements un dossier au minimum est accordé en tenant compte de la priorité définie par l'établissement.

D'autres dossiers peuvent être acceptés suivant les financements déjà obtenus les 3 dernières années et le solde disponible des fonds mutualisés.

→ Les dossiers retenus sont financés pour la durée totale de la formation (pas de dossier partiellement pris en charge) et pour le coût estimé tous types de frais compris.

→ Il n'y a pas de priorité par diplôme ou par territoire.

→ Chaque établissement présente ses demandes dans un ordre prioritaire selon sa propre politique Etudes Promotionnelles. Elle est très variable d'un établissement à l'autre, mais, elle correspond à leurs besoins prioritaires (du potentiel agent, de territoire et de diplôme).

→ Certains frais pédagogiques sont obligatoirement cofinancés. Le plafond a été revu à la hausse en 2016 pour limiter le reste à charge.

→ Une enveloppe « métiers hors structure » a été créée pour financer des études promotionnelles pour des métiers n'existant pas dans l'établissement employeur.

## **Subvention ARS 2015-2018 :**

363 971 € (dont 154 057 € au titre de 2016).

Cette subvention a permis d'engager dès 2015 le co-financement de 8 études promotionnelles dont 4 formations IDE.



## DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DE INFIRMIER	331	354	-6,5%
DEAS	207	220	-5,9%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	85	100	-15,0%
DE IBODE	36	36	–
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	26	30	-13,3%
CAFERUIS	22	21	4,8%
DEAP	21	17	23,5%
BPJEPS	21	17	23,5%
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	20	17	17,6%
DEAES	11	–	–
DE MONITEUR ÉDUCATEUR	11	7	57,1%
AUTRES	51	63	-19%
TOTAL	842	882	-4,5%

En 2016, la délégation compte 842 études promotionnelles en cours de financement contre 882 en 2015, soit une diminution de 4,75%. Bien que leur nombre diminue par rapport à 2015, le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (39% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (25%).

## RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	820	338
SUR LE 0,2%	22	8
TOTAL	842	346

Sur 842 études promotionnelles en cours de financement, 346 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

# 842

ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
EN COURS DONT

# 346

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

## PARCOURS ET COMPÉTENCES

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

### DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé pour formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

## 51,4%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

## 181

CFP \*  
(DOSSIERS CLASSIQUES)

## 19

VAE \*

## 22

ÉTUDES  
PROMOTIONNELLES \*

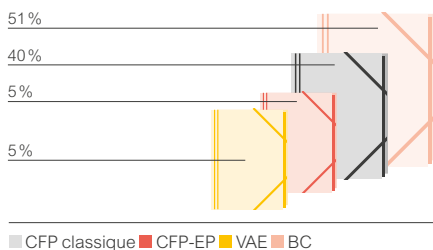
## 229

BILANS DE COMPÉTENCES \*

\* Nombre de dossiers en cours

### RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF



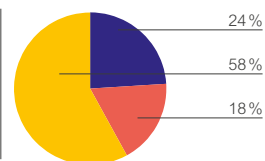
Avec 181 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 40% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

### RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

## 58%

DES DOSSIERS  
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (58%), suivis des agents de catégorie A (24%).

## PARCOURS ET COMPÉTENCES

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

### DPC MÉDICAL

#### ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS.

## +2 400

DOSSIERS FINANCÉS  
AU TITRE DE L'AGRÈMENT  
DPC MÉDICAL, DONT :

### 88%

CONCERNANT LES MÉDECINS

### 10%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

### 2%

CONCERNANT LES AUTRES  
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME  
HORS UNION EUROPÉENNE...)

# ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH AQUITAINE

---

2016 : début du plan régional de formation 2016-2019 décliné en 9 axes :

- Axe 1 – Préparer et anticiper les changements
- Axe 2 – Améliorer la prise en charge des patients
- Axe 3 – Renforcer la qualité et la sécurité des soins
- Axe 4 – Comprendre les coopérations et les complémentarités dans le territoire
- Axe 5 – Renforcer le développement professionnel des personnels
- Axe 6 – Appuyer le management de proximité des services administratifs, techniques et logistiques
- Axe 7 – Conforter le secteur social au carrefour des nouveaux dispositifs
- Axe 8 – Favoriser le développement durable en santé
- Axe 9 – Améliorer la qualité de vie au travail

---

## RÉSEAUX, GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS

---

**79** participants aux 3 réunions inter-etablissements

---

**57** participants aux 5 groupes de travail projets régionaux et inter-régionaux

---

**31** participants aux 2 journées d'information Études promotionnelles

---

**28** participants aux 9 groupes de travail sur l'évaluation des axes

---

**26** participants aux 2 réunions DRH Aquitaine

---

**22** participants à la journée commune CRG/CPR

---

**10** participants à la rencontre du développement professionnel continu (DPC)

---

## **ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES**

---

**16** THÈMES

---

**39** GROUPES

---

**503** PARTICIPANTS

---

les 6 premières thématiques :

- Bienveillance : de l'intention à la pratique
- Intégrer le développement durable dans  
– sa pratique professionnelle :
  - personnels administratifs ;
  - personnels de santé et socio-éducatifs ;
  - personnels des secteurs techniques et logistique.
- Agir pour améliorer la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique Hospitalière
- Encadrement de proximité : piloter et animer une équipe administrative, technique et logistique
- Qualité et sécurité des soins : renforcer la prévention
- Coopérations et complémentarités territoriales

---

## **ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)**

---

**1** THÈME

---

**3** GROUPES

---

**29** PARTICIPANTS

---

- GPMC : intégrer la notion de compétences dans l'entretien professionnel module 1
- GPMC : Intégrer la notion de compétences dans l'entretien professionnel module 2
- GPMC : Pérenniser sa démarche de GPMC et en exploiter les données au profit de sa politique RH

# ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH AQUITAINE

---

## ACTIONS DE FORMATION NATIONALES

---

**5** THÈMES

---

**5** GROUPES

---

**64** PARTICIPANTS

---

- Prise en charge et accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité sociale
- Optimisation logistique et circuit d'approvisionnement intégré dans l'organisation des soins
- Gestion des lits
- Amélioration du parcours de soins des personnes handicapées en situation complexe
- Comment assurer dans le cadre d'un réseau sanitaire et médico-social la prise en charge de qualité de l'adolescent tout en conservant une distance relationnelle

---

## JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

---

**9** JOURNÉES ONT RÉUNI  
**367** PARTICIPANTS

---

- Loi de santé : les clés de compréhension : 54 participants
- Favoriser le développement durable en santé : 53 participants
- Journée GHT et formation / Quel impact sur les organisations : 50 participants
- Journée Nouvelle réglementation DPC : 47 participants
- Les techniques d'optimisation des achats de formation : 38 participants
- Améliorer les pratiques professionnelles à partir des recommandations de l'ANESM : 34 participants
- GPMC et nouvelle loi de santé : 33 participants
- FORUM loi d'adaptation de la Société au vieillissement : les clés de compréhension : 30 participants
- Améliorer les pratiques professionnelles à partir de la certification : 28 participants

---

# 46

ÉTABLISSEMENTS SONT  
CONNECTÉS À GESFORM

---

# 92

ÉTABLISSEMENTS DISPOSENT  
DE GESPLAN



---

## DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/AQUITAINE

Le site internet de l'ANFH Aquitaine permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents dans la rubrique « publications » et « nos autres sites ».



## 138

### ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH AQUITAINE

## 57,2%

### TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

#### ADHÉRENTS

**100%** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
2,1% – Plan de formation soit 100% des agents  
de la FPH de la région

**45** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
au DPC médical

**54 893** DÉPARTS EN FORMATION  
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

**181** DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT  
(DOSSIERS CLASSIQUES) \*

**19** DOSSIERS VAE  
EN COURS DE FINANCEMENT \*

**229** BILANS DE COMPÉTENCES  
FINANCÉS\*

**842** ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
FINANCÉES\*\*

#### DONNÉES FINANCIÈRES

**42 191 K€**  
COLLECTÉS EN 2016

#### Répartition

**29 607 K€** 2,1%  
PLAN DE FORMATION

**8 452 K€** 0,6%  
FMEP

**2 817 K€** 0,2%  
CFP/VAE/BC

**25 K€** 4,8%  
ESAT

**1 290 K€** 0,5% OU 0,75%  
DPC MÉDICAL

\* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

\*\* Tous fonds confondus

